

université  
PARIS-SACLAY

# ÉTUDES DE SANTÉ

Parcours PASS - Parcours LAS  
2020 - 2021



**M**aïeutique

**M**édecine

**O**dontologie

**P**harmacie



L'ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE PREMIER CYCLE DE PARIS-SACLAY propose deux parcours pour l'accès aux études de santé MMOP – Médecine, Maïeutique (sage-femme), Odontologie, Pharmacie. Pour les études de kinésithérapie, voir en fin de ce livret.

### Parcours accès spécifique santé : PASS (Campus Orsay ou Châtenay)

#### Capacité d'accueil : 550 places

PASS mineure disciplinaire \* Sciences fondamentales pour la biologie et la chimie (mathématiques - physique - informatique)

PASS mineure disciplinaire Economie et gestion

PASS mineure disciplinaire Droit

PASS mineure disciplinaire Psychologie (partenariat avec l'Université de Nanterre)

PASS mineure disciplinaire STAPS (partenariat avec l'Université de Nanterre)

PASS mineure disciplinaire Santé et société (partenariat avec l'Université de Nanterre)

### Licence accès santé : LAS

#### Capacité d'accueil : 220 places

LAS1 BCST (Biologie Chimie Sciences de la Terre) (Campus d'Orsay) (30 places)

LAS1 PCST (Physique Chimie Sciences de la Terre) (Campus d'Orsay) (30 places)

LAS1 MP (Mathématiques Physique) (Campus d'Orsay) (15 places)

LAS1 MI (Mathématiques Informatique) (Campus d'Orsay) (15 places)

LAS1 LDD Droit SI (Sciences et innovation) (Campus de Sceaux) (25 places)

LAS1 Psychologie (Université de Nanterre) (35 places)

LAS1 STAPS (Université de Nanterre) (35 places)

LAS1 Santé et société (Université de Nanterre) (35 places)

À RETENIR!

A titre dérogatoire, pour l'année 2020-2021, la répartition des places en MMOP se fera à 70% pour le parcours PASS et 25% pour l'ensemble des parcours LAS.

Cette répartition évoluera jusqu'à atteindre en 2022-2023 une répartition de 50% (PASS) - 45% (LAS).

## GLOSSAIRE

**BCST** : Biologie Chimie Sciences de la Terre

**ECTS** : European Credit Transfer Scale (Crédits)

**L1** : Licence 1<sup>ère</sup> année

**L2** : Licence 2<sup>ème</sup> année

**L3** : Licence 3<sup>ème</sup> année

**LAS** : Licence Accès Santé

**LAS1** : Licence Accès Santé 1<sup>ère</sup> année

**LAS2** : Licence Accès Santé 2<sup>ème</sup> année

**LAS3** : Licence Accès Santé 3<sup>ème</sup> année

**LDD Droit SI ou DSI** : Licence Double Diplôme Droit Sciences et Innovation

**MD** : Mineure Disciplinaire

**MI** : Mathématiques Informatique

**MMOP** : Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie

**MMOPK** : Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie Kinésithérapie

**MP** : Mathématiques Physique

**MS** : Mineure Santé

**PASS** : Parcours d'Accès Spécifique aux Etudes de Santé

**PCST** : Physique Chimie Sciences de la Terre

**STAPS** : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

**UE** : Unité d'Enseignement

**SSH** : Santé Société Humanité

## Nombre de places prévisionnelles à l'entrée des filières de santé en 2021

Filières	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie
Places	200	11	14	75
Lieux des enseignements	Faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre	Hôpital Foch Suresnes	Faculté de chirurgie dentaire Montrouge UFR Odontologie Garancière	Faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry

## PARCOURS LAS

En intégrant le parcours LAS, vous suivrez le cursus de la licence choisie auquel s'ajoutent les enseignements des mineures santé (MS)

### 1er groupe d'épreuves (écrits)

LAS1 disponibles

Mineures santé (MS)

BCST (30 places) (Orsay)

+

10 ECTS

PCST (30 places) (Orsay)  
MP (15 places) (Orsay)

+

20 ECTS

Psychologie (35 places) (Nanterre)  
Santé et Société (35 places) Nanterre)  
Droit SI (25 places) (Sceaux)  
MI (15 places) (Orsay)  
STAPS (35 places) (Nanterre)

+

30 ECTS

Dépôt du dossier

de candidature

(1 candidature épuisée)

- ⇒ Etude du dossier par le jury.
- ⇒ Si le dossier est jugé satisfaisant : présentation au 2nd groupe d'épreuve.
- ⇒ Si le dossier n'est pas jugé satisfaisant : Passage dans l'année supérieure de licence.

### 2ème groupe d'épreuves

Oraux

+

Oraux

+

Oraux

+

Oraux

Si réussite aux  
Épreuves  
d'admission



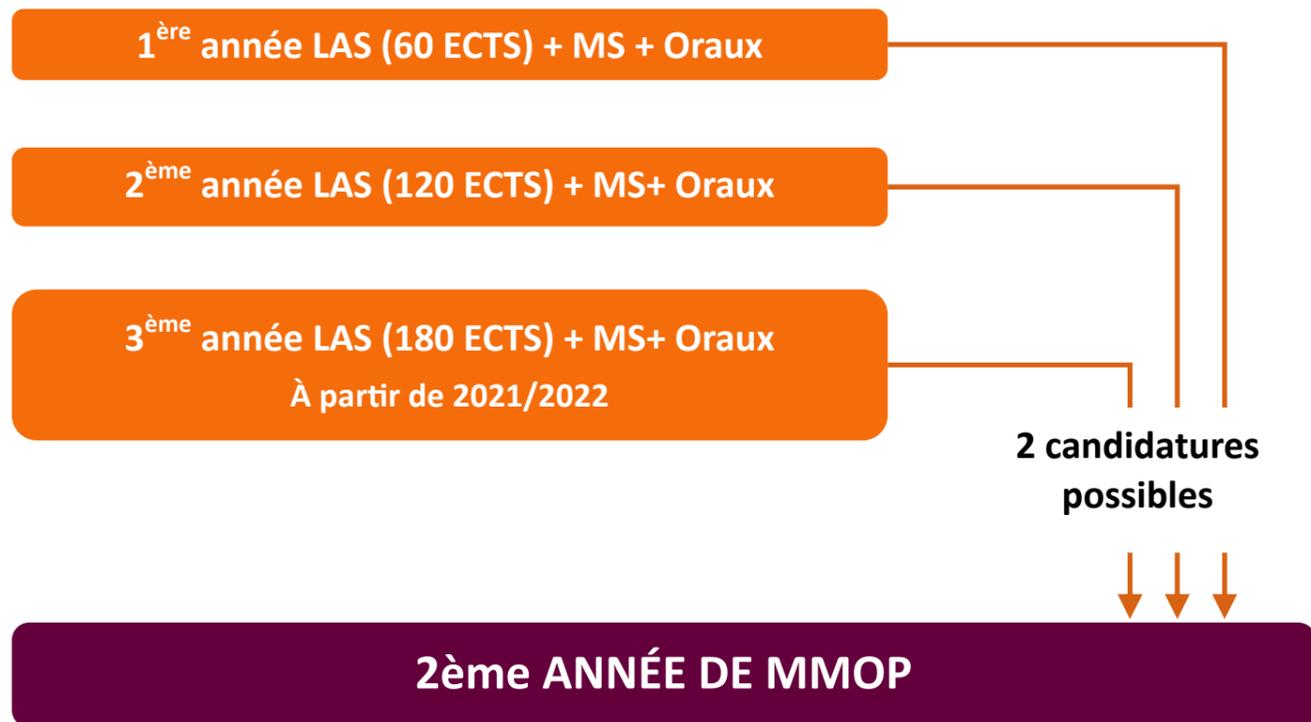
## 2ème ANNÉE DE MMOP

### Conditions d'accès à MMOP :

- L'étudiant devra avoir validé son année de licence .
- L'étudiant devra avoir validé toutes les UE des mineures santé (MS) de la LAS (entre 10 et 30 ECTS suivant la LAS choisie) sur une ou plusieurs années.
- La licence et les MS constituent le premier groupe d'épreuves
- Lorsque le dossier sera recevable (année de licence et MS obtenus), l'étudiant pourra déposer sa candidature devant le jury (une candidature épuisée).
- Après étude du dossier (notes de la licence et notes des MS), le jury décidera si l'étudiant peut se présenter au 2nd groupe d'épreuves (oraux).

- Les notes de licence, des mineures santé et des oraux seront prises en compte pour l'admission en deuxième année de MMOP.
- Après étude du dossier, si le jury décide que l'étudiant ne peut pas se présenter au 2nd groupe d'épreuves (oraux), l'étudiant passera en année supérieure de sa licence, et pourra se représenter l'année suivante (limitation à deux présentations).
- Afin d'améliorer son dossier l'étudiant pourra repasser autant de fois qu'il le souhaite les MS (1 session par an). La dernière note obtenue sera la note retenue.

## Mineures santé



ECTS pour les différentes LAS

MS	BCST	PCST	MP	MI	STAPS	Psycho	S & S	DSI
Biochimie	0	5	5	5	5	5	5	5
Chimie	0	0	3	3	3	3	3	3
Médicament	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Biologie	0	5	5	5	5	5	5	5
Biophysique	0	0	0	7	7	7	7	7
Statistique	3	3	0	3	3	3	3	3
Anatomie	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
SSH	2	2	2	2	2	2	2	2
<b>ECTS</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

Pour obtenir les ECTS correspondant aux MS, l'étudiant doit avoir une note  $\geq 10$  dans chaque UE.

### Modalité d'accompagnement

- ⇒ Dispensés en distanciel sous forme de capsules vidéo
- ⇒ Documents pédagogiques (annales, polycopiés)
- ⇒ Travaux dirigés pour certaines UE (classes virtuelles et/ou présentiel)

### Evaluation

- ⇒ Fin mai début juin à l'université Paris-Saclay
- ⇒ QCM/QCS
- ⇒ Identique quelque soit la LAS
- ⇒ Identique quelque soit la filière MMOP

Coefficients pour les différentes filières

MS	durée	médecine	odontologie	pharmacie	maïeutique
Biochimie	1 h	11	12	16	10
Chimie	1h30	10	12	16	6
Médicament	1h30	11	10	16	12
Biologie	1h30	19	18	12	18
Biophysique	1h-2h	17	14	12	8
Statistique	1 h	8	12	6	13
Anatomie	45 min	12	10	6	17
SSH	30 min	12	12	16	16
		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## PARCOURS PASS

1<sup>ère</sup> session

Epreuves en janvier et mai

1er groupe d'épreuves

TRONC COMMUN

Chimie  
Biochimie  
Cellule et tissus  
Physique/biophysique  
Statistiques  
Anatomie  
Initiation au médicament  
Santé Société Humanité  
Anglais  
Projet professionnel

MINEURE DISCIPLINAIRE

(écrits)

Matière	Nombre d'ECTS	Coefficients	
Biochimie	45	7	
Biologie		15	
Biophysique		13	
Statistiques		5	
Chimie		8	
Médicament		8	
Anatomie		9	
Santé Société Humanité		9	
Anglais		2	4
Projet professionnel		3	5
Mineure disciplinaire	10	17	
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100</b>	

Coefficients pour l'obtention des 60 ECTS

Note moyenne au 1er groupe d'épreuves

	60 ECTS	LAS 2	Admissibles	Admis
Moyenne 1 <sup>er</sup> groupe d'épreuves	≥ 10	≥ 10	≥ note seuil du 1er groupe d'épreuves	≥ note seuil du 1er groupe d'épreuves
Note MD	≥ note seuil de la MD	≥ 10	≥ note seuil de la MD	≥ note seuil de la MD
Classement			≥ 50% des places disponibles	<50% des places disponibles

8

- Le redoublement en PASS est interdit.
- Toute inscription en PASS compte pour une candidature.
- La première session du PASS est composée de deux groupes d'épreuves.
- Le premier groupe d'épreuves se fait sous forme d'écrits en janvier et en mai (il concerne tous les étudiants), il est composé d'un tronc commun et d'une mineure disciplinaire au choix de l'étudiants.
- Le 2<sup>nd</sup> groupe d'épreuves se fait sous forme d'oraux (il ne concerne que les étudiants admissibles).
- Pour obtenir les 60 ECTS il faut une note moyenne au 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves ≥ 10 et une note à la mineure disciplinaire ≥ note seuil de la mineure disciplinaire définie par le jury
- La note moyenne au premier groupe d'épreuve se calcule grâce aux coefficients du tableau p8.

## MINEURES DISCIPLINAIRES

Sciences  
Fondamentales  
(385 places)

Santé-Société  
(35 places)

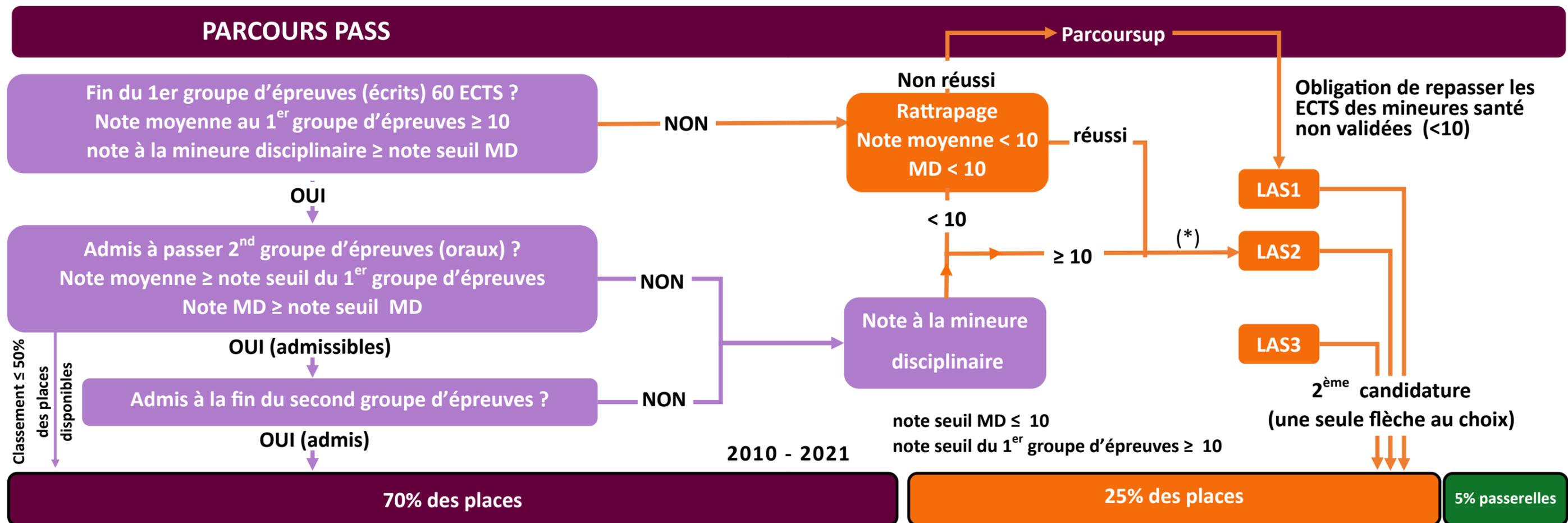
Droit  
(30 places)

Psychologie  
(35 places)

Eco-Gestion  
(30 places)

STAPS  
(35 places)

9



(\* ) Obligation de repasser les MS non validées et possibilité d'améliorer son dossier en repassant certaines MS

### Parcours PASS : conditions d'accès à MMOP :

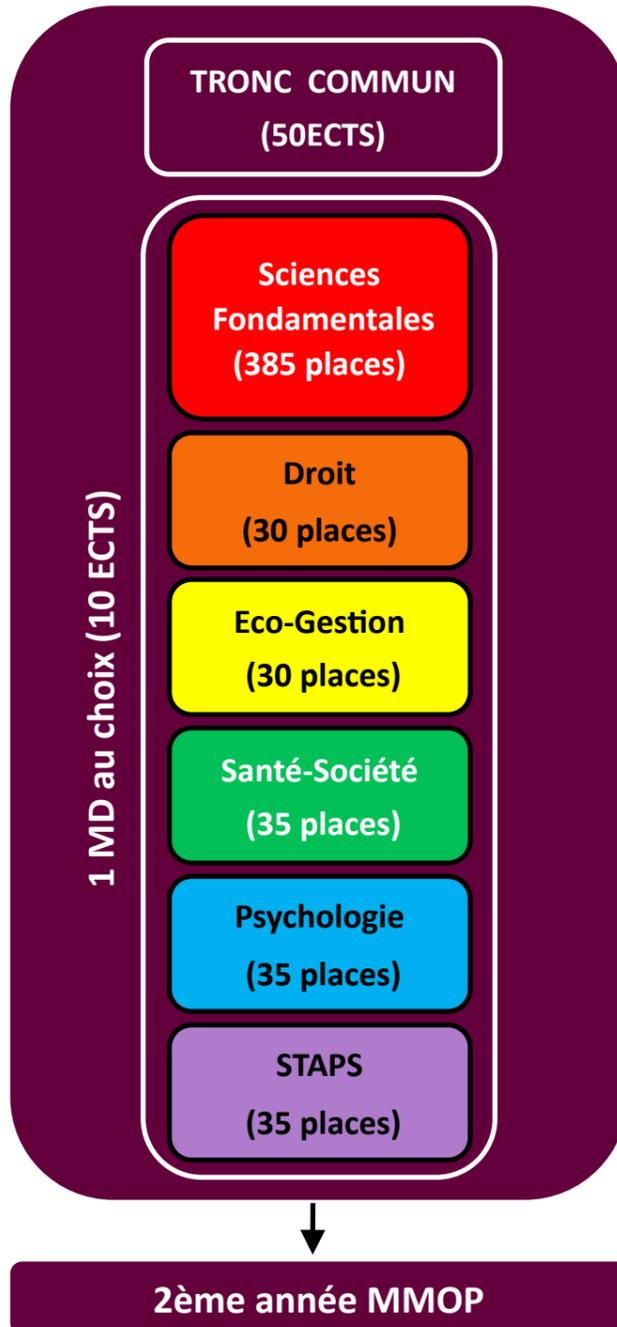
- Pour être admissible l'étudiant doit avoir une note moyenne au 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves  $\geq$  note seuil du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves et une note à la mineure disciplinaire  $\geq$  note seuil de la mineure disciplinaire toutes deux définies par le jury. Ces étudiants seront convoqués au second groupe d'épreuves. Les notes obtenues au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> groupe d'épreuves permettront de déterminer les étudiants admis en 2<sup>ème</sup> année de MMOP.
- La moitié des places offertes dans les différentes filières sont proposées aux candidats les mieux classés (50%). Pour être directement admis (sans passer le second groupe d'épreuves) il faut donc être admissible et avoir un classement  $\leq$  50% des places disponibles dans la filière choisie.
- La note seuil du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves est  $\geq$  10

- La note seuil de la mineure disciplinaire est par défaut égale à 10 et peut-être, sur décision du jury  $\leq$  10
- Pour passer en LAS2 il faut une note moyenne au 1er groupe d'épreuves  $\geq$  10 et une note à la mineure disciplinaire  $\geq$  10
- En passant du PASS à la 2<sup>ème</sup> année de LAS, l'étudiant pourra se présenter au concours MMOP en fin de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de LAS. Il devra se présenter aux mineures santé qu'il n'aurait pas validé au moment du PASS. Pour améliorer son dossier, il pourra, s'il le souhaite se représenter à certaines MS.
- En passant du PASS à la 1<sup>ème</sup> année de LAS, l'étudiant pourra se présenter au concours MMOP en fin de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de LAS. Il devra se présenter aux mineures santé qu'il n'aurait pas validé au moment du PASS. Pour améliorer son dossier, il pourra, s'il le souhaite se représenter à certaines MS.

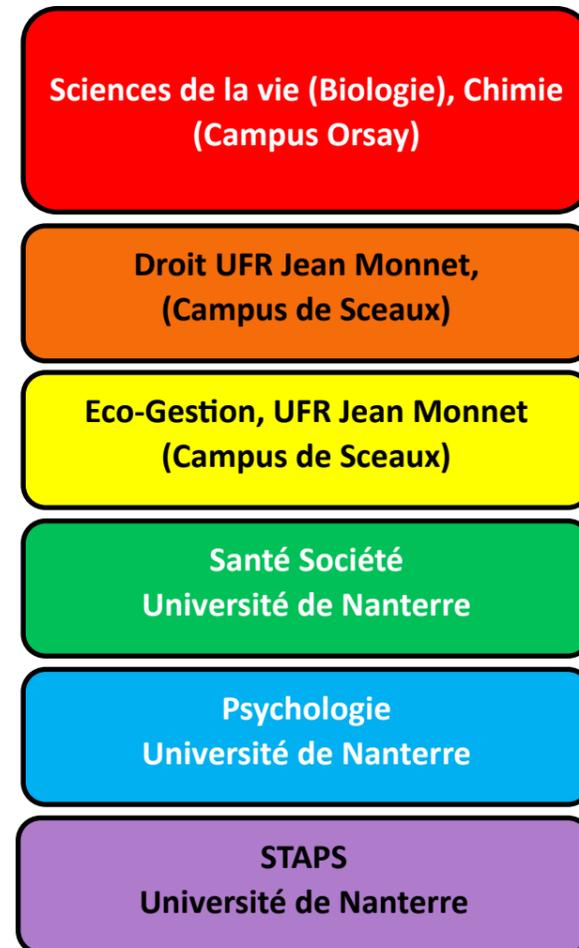
# PARCOURS PASS

## Comment choisir sa mineure disciplinaire (MD) ?

La mineure disciplinaire se choisit en fonction de ses goûts, elle détermine la licence accessible en cas de passage en 2<sup>ème</sup> année de LAS .



## 2<sup>ème</sup> année de LAS\*



## Sciences Fondamentales en présentiel, UFR Sciences

Mathématiques : Étude des fonctions. Probabilités  
 Physique : Mécanique  
 Informatique : Programmation Python

## Droit en distanciel, UFR Droit Eco Gestion

Droit civil - Introduction  
 Droit constitutionnel - Ve République  
 Institutions administratives et judiciaires (IAJ)

## Eco-Gestion en distanciel, UFR Droit Eco Gestion

Introduction à la gestion  
 Introduction à l'économie

## Santé Société en distanciel, Université de Nanterre

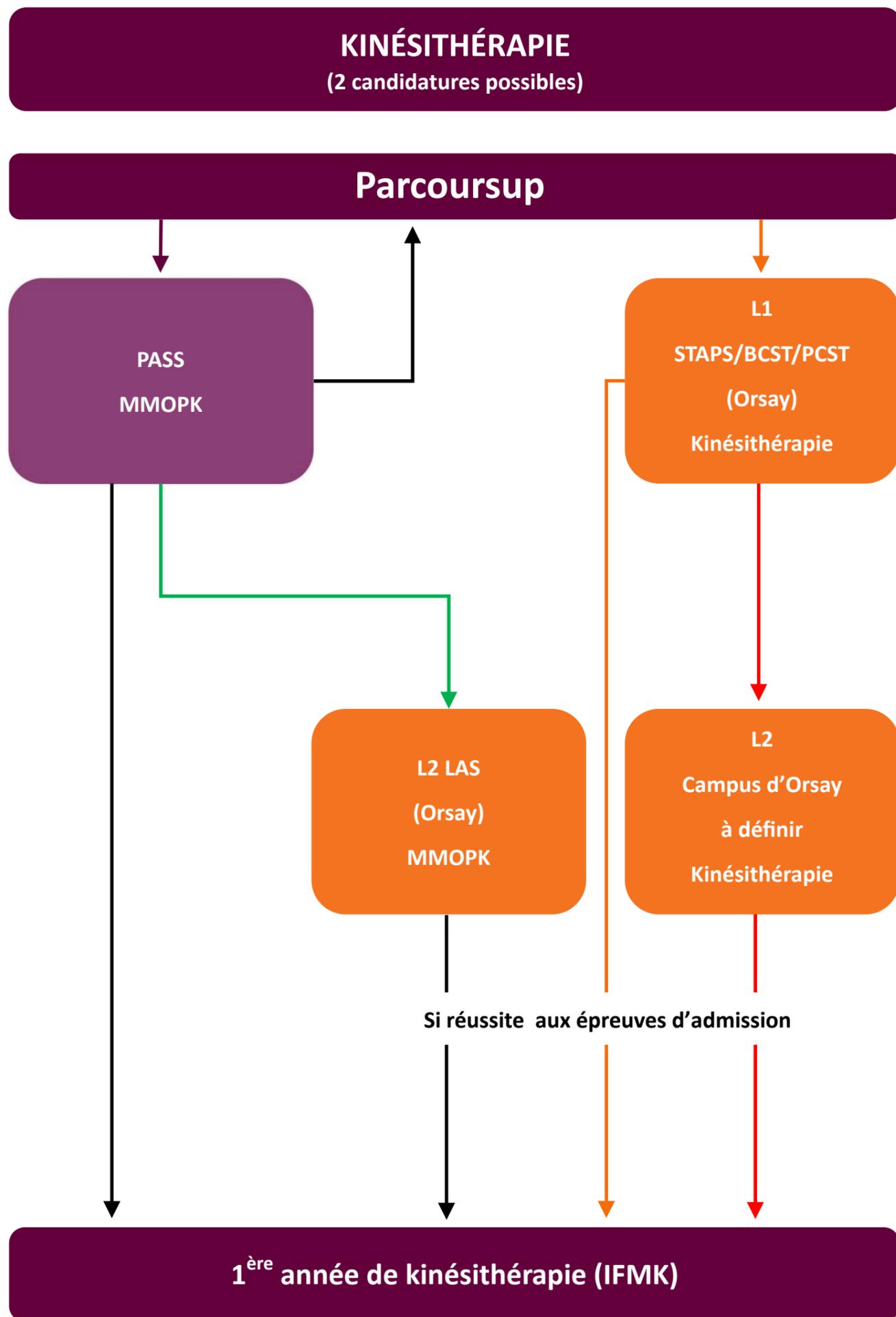
Le corps  
 Psychologie du développement, clinique et de psychopathologie  
 Connaissance de soi et des métiers

## Psychologie en distanciel, Université de Nanterre

Psychologie Sociale/Psychologie Cognitive/Psychologie du Développement  
 Psychologie Clinique Empirique & Thérapie cognitivo-comportementale  
 Psychopathologie & Psychanalyse

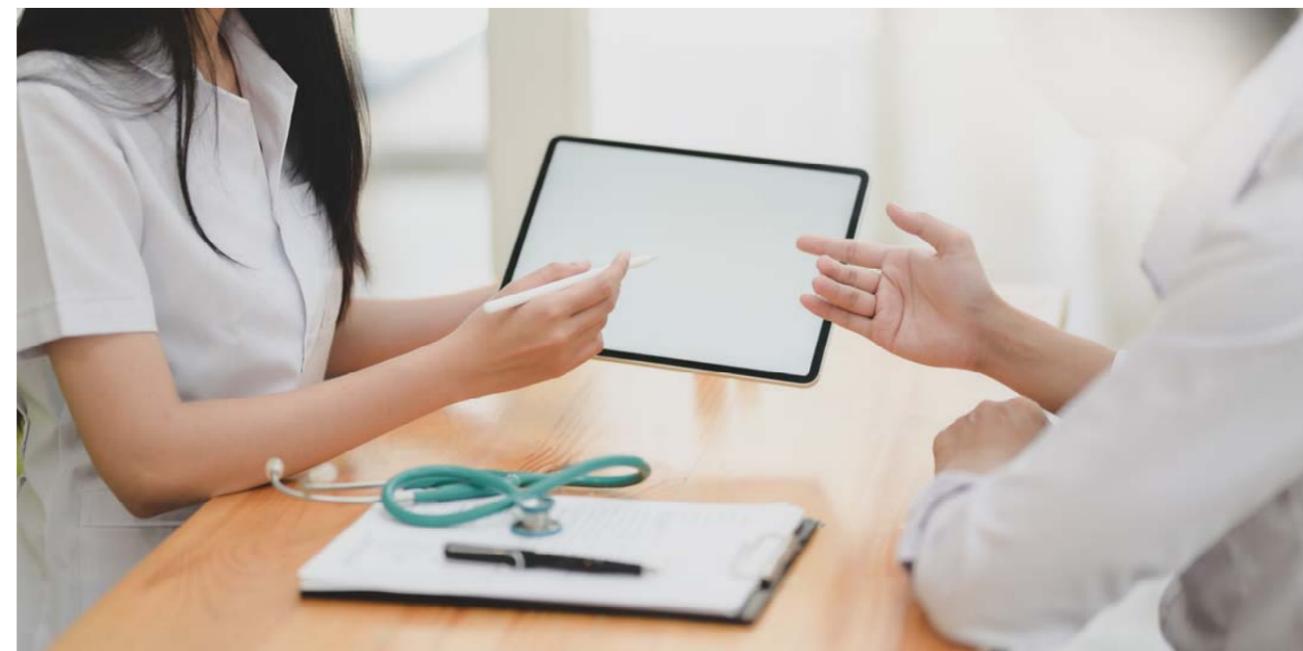
## STAPS en distanciel, Université de Nanterre

Analyse des pratiques de l'activité physique/Histoire et sociologie du sport  
 Psychologie en sciences et techniques d'activité physiques et sportives  
 Sciences vie et l'activité physique et sportive  
 Connaissance de soi et des métiers



**A SAVOIR!**

- Le PASS peut être suivi indifféremment sur les campus d'Orsay ou de Châtenay-Malabry (2020-2021).
- Les mineures disciplinaires du PASS se font en « distanciel » exceptée pour la mineure Sciences Fondamentales pour la Biologie et la Chimie qui sera en « présentiel » assurée par l'UFR Sciences d'Orsay.
- Il n'y a pas de LAS STAPS sur l'Université Paris-Saclay.
- Les LAS : MP, MI, PCST ne donnent pas accès à des places en maïeutique.
- Les LAS1 ne donne pas la possibilité de poursuivre en formation de kinésithérapie. Seul les étudiants de LAS2 ou LAS3 ayant utilisé leur première candidature en PASS, peuvent se présenter en kinésithérapie à la fin d'une LAS2 ou LAS3.



Les informations sont données à titre indicatif, sous toutes réserves.

